

seulement. J'incite tous les Etats membres à étudier à nouveau la possibilité d'affecter du personnel, des services et de l'équipement à cette force d'urgence. Si l'on veut que le Secrétaire général soit en mesure de mener à bien les tâches que lui confie le Conseil de sécurité et qui sont habituellement fondées sur le principe d'une répartition géographique équitable, il doit avoir le plus de latitude possible quant à la sélection des ressources requises. La pénurie de personnel disponible dans le secteur des communications et du soutien logistique est particulièrement déplorable. Il est plus que temps, Monsieur le Président, que le Comité spécial des opérations de maintien de la paix présente des recommandations fermes sur ces questions.

Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion cette année d'évaluer la situation chypriote sur place. J'en suis venu à la conclusion que les parties au conflit devraient pouvoir régler leurs différends par la négociation.

Le Canada est directement intéressé à la solution du problème chypriote. Les contingents canadiens rattachés à la Force des Nations Unies sont à Chypre depuis quatorze ans et certains de nos soldats en sont maintenant à leur quatrième affectation. Nombre de Canadiens commencent à croire que cette présence permanente de la Force retarde davantage qu'elle ne favorise la recherche d'une solution permanente.

L'île de Chypre, en tant qu'Etat indépendant et membre souverain de la communauté internationale, a connu une histoire troublée. Je crois qu'il ne servirait à rien de vouloir identifier les responsables des événements du passé. La communauté internationale est toutefois en droit de s'attendre du peuple chypriote qu'il mette à profit les ressources et le dynamisme qu'il partage avec ses voisins méditerranéens, ainsi que la bonne volonté qui subsiste, pour préparer un nouveau programme national qui comportera des garanties raisonnablement acceptables par toutes les parties intéressées. L'héritage du passé ne facilitera pas les choses et, à mon avis, l'entreprise pourra même se révéler impossible si des négociations suivies ne sont pas instaurées entre les deux communautés. Sans un dialogue permanent, les rapprochements qui se dessinent de temps à autre resteront sans lendemain. Le Secrétaire général a offert ses bons offices aux parties et je les incite à en tirer rapidement et pleinement avantage.